Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260623-2026062313-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

L'an 2026, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juin 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, AUDO Philippe, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- LORGEOUX Catherine pouvoir à LE FORESTIER Serge,
- VOURCH Éric pouvoir à LE BIHAN Romain, (en réunion à CMC)
- DURAND-HIRTZMANN Véronique, pouvoir à AUDO Philippe
- NICOLAS-DUFOUIL Nadine, pouvoir à TANGUY Pierrick

A été nommée Secrétaire de séance : Mme REVUELTA Barbara

2026062313– HOPITAL CENTRE BRETAGNE – REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne de Noyal-Pontivy ont été désignés le 6 novembre 2025 pour une durée de cinq ans.

Toutefois, en application des dispositions de l'article R. 6143-12 du code de santé publique relatives à la durée des fonctions des membres du conseil de surveillance, les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont entraîné le renouvellement du collège des représentants des collectivités territoriales.
Il appartient en conséquence aux assemblées des collectivités territoriales de procéder à la désignation de leurs nouveaux représentants.

Pour information, la Ville de Locminé est la troisième commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège du Centre Hospitalier Centre Bretagne.

LE CONSEIL,

- VU l'article R. 6143-12 du code de santé publique relatif à la durée des fonctions des membres du conseil de surveillance
- CONSIDERANT l'exposé de Monsieur JEHANNO, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : DESIGNE Mme Jacqueline LE GAL comme représentante de la Ville de Locminé au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ces adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 23 juin 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

